

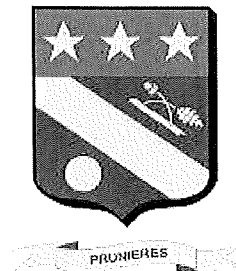
MAIRIE DE PRUNIERES

**Les plantas – 4 Place de la Mairie
05230 PRUNIERES**

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : contact@prunieres.fr

Web : www.prunieres.fr



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2022

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 28 juillet 2022 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Michel De RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT, Evelyne PALMAS a donné pouvoir à Jean-Luc VERRIER, Robert FRAYSSINES.

Monsieur Pierre DOUSSOT est désigné secrétaire de la séance.

La séance débute par une présentation du SYME05 représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude DOU et deux techniciens. Le Syme 05 ou SymEnergies 05 couvre un territoire de 159 communes. Il accompagne les collectivités en matière d'analyse énergétique, de projets de mise en œuvre de centrale de production type réseau de chaleur, d'entretien des réseaux d'électricité, d'éclairage public, de rénovation thermique des bâtiments, d'infrastructures de mobilité électrique.

Suite à l'intervention du Syme05, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 21 juin 2022.

Le procès-verbal du 21 juin 2022 est approuvé.

A- Ordre du jour :

1°) Convention d'accompagnement pour une analyse énergétique globale sur le territoire de la commune avec le Syme 05

Monsieur le Maire propose que la Commune étudie le potentiel d'économie d'énergies sur les bâtiments publics notamment celui de la mairie qui fait l'objet d'un appel à projet et mette en œuvre une analyse énergétique intégrant rénovation thermique, mobilité décarbonée, réseau de chaleur et production d'énergie renouvelable du territoire.

Le SymEnergie05 (ou Syme 05) dispose des compétences et d'une stratégie publique pour mener conjointement des études prospectives et apprécier la pertinence des projets qu'il met à disposition des collectivités gratuitement dans le cadre d'une convention d'accompagnement. Le Maire propose ainsi de signer la convention d'accompagnement présentée par le Syme05.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2°) Transfert de compétence « Création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » au Syme 05

Monsieur le Maire présente la possibilité, pour les communes adhérentes au SymEnergie05, de transférer la compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur au SymEnergie05 qui peut ainsi exercer, en lieu et place des membres qui en font la demande, le financement, la réalisation et

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.

Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie.

l'exploitation de réseaux de chaleur et de chaufferies. Il informe avoir sollicité l'agence départementale IT 05 pour une aide à la décision sur la question des différents portages juridiques dans le cas d'une réalisation de réseau de chaleur. Leur réponse conclut qu'au vu de la taille de la commune et de ses moyens techniques et d'ingénierie, le transfert de compétence serait la solution la plus adaptée.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3°) Modification des statuts du Syme 05

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SyMénergie05 du 24 mai 2022 présentant la réforme statutaire du syndicat portant sur le changement de nom et d'adresse du syndicat, sur une actualisation consécutive aux évolutions législatives récentes et sur l'ajout de nouvelles compétences. Les Commune adhérentes du Syme 05 doivent se prononcer sur cette modification statutaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4°) Convention d'occupation précaire de la Salle Saint Michel pour un projet artistique et de bien-être

Dans le cadre de la promotion et du développement des activités sportives, artistiques et culturelles sur le territoire communal, Monsieur le Maire sollicite les conseillers afin d'entériner la convention d'occupation précaire pour la mise en œuvre du projet artistique et de bien-être participant à l'intérêt général et à la promotion de la santé sur le territoire.

La salle sera utilisée par les porteurs de projet du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023 pour des cours et ateliers créatifs de musique, de yoga et de couture. Le montant de la redevance s'élèvera à 500 euros. En cas de renouvellement ou de nouvelle convention : la redevance pourra être réévaluée à la hausse comme à la baisse. Elle pourra tenir compte de l'efficacité énergétique de l'utilisateur, de la fréquentation des activités réalisées, de la réalité du respect des engagements par les utilisateurs, des frais annexes ou connexes supportés par la collectivité. Une caution de location de la salle de 1 000 euros et de ménage de 200 euros est requise.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5°) Convention d'occupation précaire de salle pour un projet de Gym'douce

Dans le cadre de la promotion et du développement des activités sportives sur le territoire communal et afin de participer à la lutte nationale contre l'obésité et à la prévention de la santé des citoyens, Monsieur le Maire sollicite les conseillers afin de louer une salle communale pour permettre la réalisation d'une activité de Gym'Douce sur la commune. La salle sera utilisée par le porteur Claire Da Silva, diplômée d'Etat, à titre d'expérimentation de septembre à fin décembre 2022 pour la mise en œuvre d'atelier de Gym douce, le mercredi de 18h à 18h45. Le montant de la redevance s'élèvera à 15 euros.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6°) Rénovation de la salle des fêtes : demande de subvention

Monsieur le Maire propose de solliciter le FRAT (Fond Régional d'Aménagement du Territoire) de la Région SUD afin de réaliser le projet de rénovation de la salle des fêtes selon le plan de financement suivant :

Dépenses (montants) Hors Taxe		Recettes	
Montant des travaux / aménagements/signalisation maximum	34 922,50 €	Région maximum (FRAT)	15 000,00 €
		Autofinancement maximum (montant Hors taxe)	19 922,50 €
Total	34 922,50 €	Total	34 922,50 €

Il est rappelé que la subvention régionale peut atteindre le maximum 70 % de la dépense subventionnable HT de l'opération et est plafonnée à 15 000 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.



7°) Domaine funéraire : actualisation du règlement funéraire et tarifs

Monsieur le Maire propose d'actualiser les tarifs des concessions de terrain au cimetière et des cases aux colombariums. Les conseillers municipaux décident de maintenir le tarif de 180 € le m² pour une concession de terrain au cimetière et de 500 euros les cases de deux urnes aux colombariums. Ils fixent le tarif des cases de trois urnes à 750 €. L'actualisation du règlement funéraire de la commune est reportée dans l'attente d'un retour des services préfectoraux.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8°) Audit-diagnostic et mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Le point est reporté.

9°) Emprunt pour le projet de rénovation du réseau d'eau potable suite à la publication du nouveau taux d'usure

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont délibéré en juin dernier pour accepter la proposition du Crédit agricole sur un emprunt de 200 000 euros sur 20 ans à taux variable concernant la réalisation d'un emprunt pour financer les travaux de rénovation de l'eau potable et des réseaux secs. Depuis, un nouveau taux d'usure a été publié et la banque des territoires a transmis une nouvelle proposition d'emprunt à taux fixe de 2,86 %. Il souhaite l'avis des conseillers municipaux pour entériner l'emprunt.

La délibération est approuvée avec 8 voix Pour et 1 Abstention.

10°) DM n°1 : Virement de crédit pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité

Le point est reporté.

B- Informations diverses :

1°) Label Alpicité

Monsieur le Maire explique que Alpicité est un label national qui vise à valoriser l'engagement et les actions des collectivités territoriales en faveur de la sauvegarde des pollinisateurs et de la protection de l'environnement. Cela concerne les actions favorables aux abeilles et aux pollinisateurs sauvages et à la sensibilisation quant à leur protection mises en œuvre par la commune.

2°) Congrès national des Centres de gestion

Monsieur le Maire informe que la Fédération nationale des centres de gestion organise une fois tous les trois ans un Congrès. L'édition 2022 aura lieu les 7,8 et 9 septembre prochain à Marseille autour du thème : « Appréhender la gestion des ressources humaines dans les collectivités territoriales dans un contexte de transitions et de réformes. » Les frais d'inscription sont de 300 euros par congressiste.

3°) Dégradations récurrentes des affichages sur le panneau de Pra Périer

Monsieur le Maire informe qu'à plusieurs reprises, il a été constaté que les affiches et documents d'information à la population installés sur le Panneau d'informations communales de Pra Périer sont déchirées ou enlevées. Les élus dénoncent les dégradations d'un bien public et ces agissements qui nuisent à l'information collective des habitants et des visiteurs de la commune.

Ils rappellent que seuls les élus et agents de la commune peuvent afficher et enlever les affiches sur les panneaux d'information. Ils préviennent que si ces dégradations venaient à continuer, le conseil municipal peut décider d'installer de la vidéoprotection ce qui n'est pas la volonté des élus.

Monsieur le Maire a toute compétence, dans le cadre de ses pouvoirs de police pour faire cesser ces dégradations.

4°) Plan communal de sauvegarde : mise à jour de la liste des personnes isolées et fragiles

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du plan communal de sauvegarde, il est nécessaire de mettre à jour la liste des personnes « isolées et fragiles » ou désirant y figurer afin d'organiser les services et le soutien en cas d'événements majeurs sur la commune (exemple : canicule, grand froid etc.). Toute inscription sur le plan communal de sauvegarde doit faire l'objet d'une autorisation préalable des personnes concernées ou de leur mandataire.

5°) Liste des décisions du maire
Reporté.

6°) Triangle de la Clouisse : Avancée des travaux

Monsieur le Maire informe que les travaux d'aménagement du triangle de la Clouisse sont en partie terminés. Des solutions pour intégrer le mieux possible le transformateur sont en cours de réflexion. La plantation de végétaux et d'arbres se fera à l'automne pour éviter l'arrosage estival. L'installation d'une table d'orientation, d'une table en bois avec des bancs est prévue. Une réflexion est engagée quant à l'inauguration du Belvédère.

C- Questions diverses/ Tour de table :

⇒ **Projet de rénovation du réseau d'eau potable et réseaux secs**

Monsieur Pierre DOUSSOT informe qu'une réunion de réception des travaux pour la conduite du Lauguet doit être organisée avec le maître d'œuvre courant août. Le maître d'œuvre doit valider la facture et distinguer les dépenses affectées à la rénovation d'eau potable de celles de la défense incendie.

⇒ **Conséquences de l'orage du 18 juillet dernier**

Suite au violent orage du 18 juillet dernier, plusieurs fossés sont à curer. L'employé communal sera chargé de l'entretien de certains fossés. Une entreprise sera sollicitée pour réaliser les travaux de curage pour les fossés de grande longueur.

⇒ **Obligation de débroussaillage**

Suite aux craintes exprimées par plusieurs élus et des habitants, il est rappelé l'obligation de débroussailler notamment en ces périodes de canicule et de sécheresse pour protéger les personnes, les biens et la forêt.

La séance est levée à 00 h 15.

Le Secrétaire de séance
Pierre DOUSSOT



Le Maire,
Jean-Luc VERRIER

Pour le maire,
empêché

Jacques Billon-TYRARD
2^e adjoint